



Anniviers Liberté 2023
18.05.2023 – 5.11.2023



Attestation de retrait des pass Anniviers Liberté

Je soussigné(e) (nom, prénom),

propriétaire du logement (numéro de PPE).....,

situé à (nom du village),

autorise (nom, prénom),

(ci-après cité comme « le locataire ») à retirer les pass Anniviers Liberté liés à mon logement pour l'été 2023 et ainsi décharge Anniviers Tourisme de toute responsabilité liée à ces pass.

J'atteste accepter les conditions générales d'utilisation d'Anniviers Liberté et en avoir informé le locataire ainsi que tout utilisateur des pass, notamment de la valeur des pass reçus, de leur utilisation limitée aux personnes hébergées dans mon logement et du non-remplacement des pass perdus.

Tout établissement de nouveau pass sera facturé au prix de 200.-/pièce.

Le locataire devra se présenter dans l'un des offices du tourisme de la commune d'Anniviers muni de cette attestation dûment remplie et signée, d'une pièce d'identité valable et du contrat de bail. Les pass sont à retirer en totalité et par la même personne.

Lieu, date :

Signature :

Informations :

- www.anniviers-liberte.ch
- www.anniviers.org > Tourisme > Taxes touristiques